



Dossier du BHI N° S1/1811

LETTRE CIRCULAIRE 100/2008
1er décembre 2008

REVUE HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE
Version numérique

Références : a) LC 43/2008 du 29 avril 2008.
b) LC 65/2008 du 31 juillet 2008.

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Dans la lettre circulaire mentionnée à la référence a) ci-dessus, le BHI proposait plusieurs options concernant le futur de la Revue hydrographique internationale (RHI), y compris l'option prévoyant que la RHI continue sous forme numérique avec une parution annuelle des articles au format imprimé, et sollicitait les points de vue des Etats membres.

2. Dans la lettre circulaire citée à la référence b), le BHI indiquait que les réponses reçues des Etats membres avaient clairement démontré leur volonté que la Revue hydrographique internationale continue d'être publiée deux fois par an ; les Etats membres ont approuvé que deux versions numériques annuelles soient mises en ligne sur le site web de l'OHI, avec des articles révisés par des pairs, et qu'un exemplaire annuel imprimé soit publié avec une compilation d'articles, dans un premier temps pour les Etats membres de l'OHI uniquement.

Note : *dès la mise en place de la RHI numérique, le BHI déterminera si des sociétés/fabricants d'équipements hydrographiques sont intéressés par l'insertion d'annonces publicitaires de leurs produits dans les exemplaires imprimés, comme c'était le cas par le passé. L'OHI accroîtra ainsi la coopération avec les parties prenantes/sociétés et percevra un revenu grâce auquel l'Organisation sera plus à même de soutenir la RHI.*

3. Le BHI a informé la communauté hydrographique mondiale du futur de la RHI dans sa dernière version imprimée de septembre 2008, préparée et distribuée par Reed Business. Par ailleurs, Reed Business a envoyé des courriers à tous ses abonnés, afin d'annoncer ce changement. Le BHI a invité l'ancien éditeur de la RHI, M. Adam KERR, à continuer en tant qu'Editeur en 2009 et en 2010, période de transition au nouveau format de la RHI. M. KERR a accepté cette offre et apporte sa contribution au BHI en tant que collaborateur « à temps partiel », conformément au mandat convenu avec le BHI. Comme prévu, ce soutien n'aura aucun impact sur le budget déjà approuvé pour la RHI et à la fin de ces deux premières années, le poste sera remis en compétition.

4. Le BHI, ainsi que l'éditeur, ont révisé et actualisé la mise en page de contenu de la RHI (Annexe A), les anciennes instructions techniques pour les contributeurs (Annexe B) et ont préparé un schéma du flux de travail afin de permettre une progression efficace et dynamique des principales activités de soutien, internes, tout comme externes (Annexe C). Ces documents sont fournis en tant que propositions.

5. Comme l'indiquait déjà la lettre circulaire à la référence b), le comité de direction est certain que l'OHI parviendra à publier la Revue hydrographique internationale au format numérique. Toutefois, ce succès reposera en grande partie sur les Etats membres qui devront fournir des articles appropriés, ce qui n'a malheureusement pas toujours été le cas au cours de ces dernières années. Par conséquent, si la RHI doit continuer à être publiée régulièrement, des soumissions pertinentes doivent être fournies. Compte tenu de la structure régionale de l'OHI, le BHI propose que tous les présidents des commissions hydrographiques régionales soient membres du comité d'édition de la RHI. L'on espère que ceci suscitera enthousiasme et coopération au sein de chaque région (Annexe D).

6. Le comité de direction invite les Etats membres à examiner les propositions faites et souhaite que des commentaires soient adressés au BHI avant le **31 janvier 2009**. En fonction des réponses reçues, le comité de direction préparera une résolution administrative qui sera soumise à l'approbation des Etats membres.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'H. Gorziglia', written in a cursive style.

Capitaine de vaisseau Hugo GORZIGLIA
Directeur

Pièces jointes : Annexe A – mise en page de contenu de la RHI.
Annexe B – instructions techniques pour les contributeurs
Annexe C – flux de travail
Annexe D – comité d'édition

REVUE HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE MISE EN PAGE DE CONTENU

REVUE HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE NUMERIQUE

Une version numérique de la publication doit être introduite en 2009 et sera mise en ligne sur le site web de l'OHI deux fois par an, en mai et en novembre. Son accès sera ouvert à tous et gratuit. Comme pour la version imprimée, de strictes normes de révision et d'édition seront suivies. Une fois par an, un recueil imprimé sera publié, mis à la disposition des Etats membres¹ uniquement et constituera une trace historique permanente. Les Etats membres sont vivement incités à contribuer à la Revue qui constitue un important moyen d'échange d'informations sur leurs activités et leurs développements au sein de la communauté hydrographique. Les particuliers et les organisations qui travaillent dans le domaine, mais à l'extérieur des Services hydrographiques des Etats membres, sont également vivement encouragés à y contribuer. Le détail des conditions, sous l'angle des instructions des auteurs, peut être trouvé sur le web.

Compte tenu de la nature multilingue de la communauté, les contributeurs éventuels ne devraient pas être intimidés par des préoccupations d'ordre linguistique étant donné que tous les problèmes de cet ordre seront traités dans le cadre du processus d'édition. De la même manière, les travaux des Services hydrographiques en voie de développement sont tout aussi importants que ceux des Services bien équipés, dans les discussions globales sur la progression de la profession. L'on espère que les contributions seront reçues de tous les secteurs de la communauté. Les documents devront être envoyés à l'Editeur ou directement au BHI afin de respecter les **dates limites fixées à fin janvier et fin juillet**.

FORMAT DE LA RHI

La RHI est un journal international qui publie des travaux sur tous les aspects de l'hydrographie et des sujets associés, depuis certains aspects historiques jusqu'aux derniers développements techniques intervenus. La RHI comporte quatre parties : un éditorial, des articles, des notes et des informations générales.

Editorial :

Cette partie est rédigée par l'éditeur de la RHI et doit tenir sur une page maximum afin de faire ressortir clairement le contenu de l'édition à laquelle elle se réfère, pour inciter le lecteur à se plonger dans le contenu des sujets. Cette page doit inclure une photographie de l'éditeur. L'éditeur de la RHI pourrait souhaiter entrer en contact avec les présidents des commissions hydrographiques régionales ou avec le comité de direction du BHI, en vue d'inclure tous les messages ou concepts pertinents associés au contenu de la RHI. L'éditorial doit être approuvé par le comité de direction du BHI.

Articles :

Il est prévu que les articles devront comporter entre 4 000 et 6 000 mots, toutefois des articles plus longs pourront être pris en considération. Les articles devront être des articles originaux qui traitent d'hydrographie et de sujets connexes. Ils sont reçus à condition de comprendre des documents non publiés et de ne pas être soumis pour publication ailleurs. Tous les articles seront révisés par des pairs.

¹ Le BHI, après avoir mis en place la RHI dans un format numérique, déterminera si les sociétés/fabricants d'équipements hydrographiques sont intéressés par l'annonce publicitaire de leurs produits au format imprimé, comme par le passé. De cette façon, l'OHI établira une meilleure coopération avec différentes parties prenantes et sociétés et percevra un revenu grâce auquel elle sera plus à même de soutenir la RHI.

Notes :

Il est prévu que les notes comprendront entre 1 500 et 2 500 mots. Les notes sont de brefs enregistrements de témoignage d'un événement, d'une réunion, d'une conférence, d'une action, d'un discours ou d'une circonstance particulière. Les notes ne seront pas arbitrées mais feront l'objet de commentaires éditoriaux et d'amendements.

Informations générales :

Sont concernées les contributions sur des questions fournissant des informations générales à la communauté. Celles-ci peuvent inclure, par exemple un commentaire particulier sur un ouvrage révisé associé, un calendrier de réunions futures, des lettres à l'éditeur et les réponses fournies, selon qu'il convient, ainsi qu'une rubrique nécrologique.

PRESENTATION DE LA RHI

La RHI sera mise en ligne sur le site web de l'OHI et une icône spéciale appelée « Revue hydrographique internationale » sera créée à la page d'accueil.

En cliquant sur l'icône « Revue hydrographique internationale », une page s'ouvrira et fournira une brève explication de ce qu'est la RHI. L'écran indiquera également comment contacter l'Editeur et donnera des informations sur les dates limites de contribution pour la prochaine édition et pour les éditions futures.

Deux autres icônes permettront d'accéder aux instructions pour les contributeurs et aux éditions de la RHI.

En allant sur les instructions aux contributeurs, le navigateur accèdera aux instructions techniques pour la soumission d'articles, de notes ou d'informations générales.

En allant sur les éditions de la RHI, le navigateur accèdera à l'année qui sera divisée en une première édition et en une seconde édition. Après avoir sélectionné l'édition voulue, le document s'ouvrira en proposant une table des matières pour cette édition, incluant : un éditorial, des articles, des notes et des informations générales.

Lors de la sélection de l'éditorial, de tout article, de toute note ou de toute information générale choisie, le système vous permettra d'accéder au texte approprié.

En revenant sur le menu, le navigateur peut choisir une autre partie de la RHI ou aller dans une édition différente.

INSTRUCTIONS TECHNIQUES POUR LES CONTRIBUTEURS

ARTICLES

Les articles devront être des articles originaux concernant l'hydrographie et les sujets associés et devront comprendre entre 4 000 et 6 000 mots, toutefois des articles plus longs pourront être pris en considération. Les auteurs ont la responsabilité de s'assurer que toutes les contributions sont correctement dactylographiées avant leur soumission finale. Les contributions pour les articles sont reçues à condition de comprendre des documents originaux, non publiés et de ne pas être soumis à publication, ailleurs. Tous les articles seront arbitrés par au moins deux personnes afin de garantir leur exactitude et leur pertinence, et toute modification au texte peut nécessiter d'être approuvée avant son acceptation finale. Dès leur acceptation, les contributions feront l'objet de modifications éditoriales. Les auteurs recevront une épreuve de l'article final avant sa publication. Des modifications raisonnables peuvent être apportées par l'auteur à ce moment.

NOTES

Les notes sont de brefs enregistrements de témoignage d'un événement, d'une réunion, d'une conférence, d'une action, d'un discours ou d'une circonstance particulière. Il est prévu que les notes comprendront entre 1 500 et 2 500 mots. Les notes ne seront pas arbitrées mais feront l'objet de commentaires éditoriaux et d'amendements.

INFORMATIONS GENERALES

Les contributions sont bienvenues sur des questions permettant de fournir des informations générales à la communauté. Celles-ci peuvent inclure, par exemple un commentaire particulier sur un ouvrage révisé associé, un calendrier de réunions futures, des lettres à l'éditeur et les réponses fournies, selon qu'il convient, ainsi qu'une rubrique nécrologique.

PRESENTATION DES ARTICLES ET FOURNITURE DE DOCUMENTS

- Des titres courts (jusqu'à 40 caractères incluant les espaces). NE PAS DEPASSER CE NOMBRE DE CARACTERES.
- Un sous-titre (si souhaité), le nom de l'(des) auteur(s) et l'(les) affiliation(s)
- Un résumé, DE 100 MOTS MAXIMUMS (ceci est important pour s'assurer que les traductions en français, en espagnol et le texte original en anglais tiennent sur une seule page).
- Le corps du texte avec les sous-titres pour mettre en relief le sujet traité. Dans l'idéal, des paragraphes de 500 mots, approximativement.
- Des références
- Des appendices, si nécessaire.
- Des illustrations avec des légendes, fournies indépendamment du texte mais des notes doivent indiquer le placement souhaité.

Note très importante :

Tous les textes DOIVENT être en WORD (au format doc. SVP NE PAS utiliser docx) en caractères Roman, taille 12. Les figures DOIVENT être séparées du texte au format JPEG et ne pas dépasser 200 d.p.i.

REFERENCES

Les références biographiques devraient être listées à la fin des articles selon les règles de présentation Harvard. Les notes de bas de page devraient être le moins nombreuses possible et le système métrique doit être utilisé partout. Les références devraient être présentées comme suit : dans le corps du texte, le(s) nom(s) de(s) l'(des) auteur doit(doivent) être suivi(s) par l'année de publication, le tout entre parenthèses, par exemple « (Smith 1975) ». La liste des références devrait être à la fin du texte, dans la forme suivante : pour les journaux : nom de/des auteur(s) suivi des initiales, noms des auteurs

supplémentaires, année entre parenthèses, titre de l'article, nom du journal en italique, numéro du journal et pages du journal, par exemple : « Smith, J. and Brown, P.(1975) Errors in Multibeam Surveys. *Hydrographic Journal*, 99, 24-32 ». Pour les ouvrages : nom de l'auteur, autres noms des auteurs, date entre parenthèses, titre de l'ouvrage en italique, éditeur, lieu de publication, par exemple : « Smith J.(1981). *Continental Shelf Limits*. Oxford University Press, Oxford ».

DROIT D'AUTEUR

Toute autorisation nécessaire pour incorporer des documents publiés ailleurs relève de la responsabilité des auteurs et l'on supposera que cette autorisation a été obtenue.

PHOTOGRAPHIE PERSONNELLE ET BIOGRAPHIE

Les contributeurs devraient accompagner leur article et illustration de leur photographie (portrait tête et épaules) et de celles de tous les auteurs supplémentaires. Une biographie de chaque auteur ne dépassant pas les 100 mots devrait également accompagner ces informations et devraient inclure une adresse de contact courriel.

PROGRAMMATION DES DEUX EDITIONS

Fin janvier est la date limite pour l'Édition de mai qui devra être mise en ligne, à la fin du mois de mai, sur le site web de l'OHI.

Fin juillet est la date limite pour l'Édition de novembre qui devra être mise en ligne, à la fin du mois de novembre, sur le site web de l'OHI.

ADRESSES POUR LA SOUMISSION DES ARTICLES

Les soumissions devraient être envoyées à l'Éditeur :

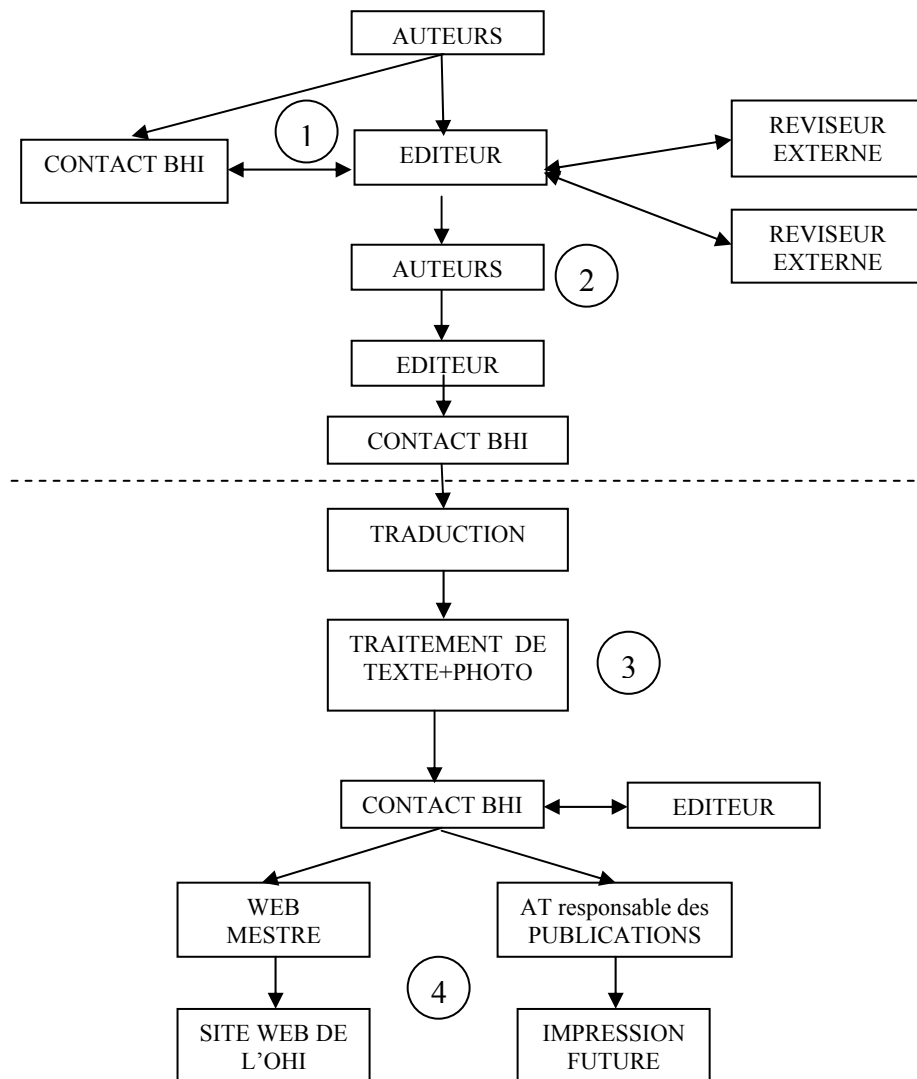
Mr. Adam J. Kerr
Flagstaff Cottage
Lamorna
Penzance
Cornwall TR19 6XQ
Royaume-Uni

Téléphone +44 1736 731 228 courriel : adam.j.kerr@btinternet.com

Et au Bureau hydrographique international
Attn : Capitaine de vaisseau Hugo Gorziglia
4, Quai Antoine 1er
B.P. 445
MC 98011 MONACO CEDEX
Principauté de Monaco

Téléphone +377 93 108100 courriel : ihreview@ihb.mc
Télécopie +377 93 108140

FLUX DE TRAVAIL



- ① L'Éditeur et le contact du BHI reçoivent des articles des auteurs. Le contact du BHI et l'Éditeur s'accordent sur des articles à prendre en considération.
- ② L'Éditeur contacte des experts pour faire effectuer la révision par des pairs. Les résultats sont communiqués par l'Éditeur aux auteurs et finalement l'article est fourni par l'Éditeur au contact du BHI, formaté et prêt, à la fois en Word (doc) et en PDF, et les figures sont en JPEG.
- ③ Tous les résumés sont traduits en français et en espagnol au BHI. La personne au BHI chargée du traitement insère les traductions et révisé le formatage des textes et des photos, en Word et en PDF, et communique les fichiers au contact du BHI pour une dernière révision par l'Éditeur.
- ④ L'Éditeur confirme les fichiers et les renvoie au BHI aux formats Word et PDF, prêts à être téléchargés dans le web et collationnés en vue de leur impression. Le contact du BHI fournit le fichier au webmestre pour téléchargement dans la section prédéfinie du site web de l'OHI et à l'AT responsable des publications en vue de la future version imprimée.

COMITE D'EDITION

Le comité d'édition de la RHI sera chargé d'aider l'Editeur de la RHI à conserver une Revue de bon niveau.

Le comité de direction propose que le comité d'édition comprenne tous les présidents des commissions hydrographiques régionales, lesquels doivent encourager, à un niveau régional, les activités suivantes :

- a) Inciter les Etats membres de leur région à soumettre des articles, des notes et des informations générales appropriés pour la RHI, à l'Editeur;
- b) Apporter leur contribution, en fournissant des notes appropriées à l'issue des réunions des CHR ou d'autres événements associés à l'OHI.
- c) Rechercher et identifier les experts compétents et disponibles, dans leur région, susceptibles de se porter volontaires pour effectuer la révision des articles, afin d'assurer le processus d'évaluation par les pairs.
- d) Fournir à l'Editeur des informations clés devant être mises en lumière dans l'éditorial de la RHI.

Note :

L'Editeur peut souhaiter continuer à entretenir des liens avec l'ancien comité de rédaction et tirer profit de son expérience jusqu'à ce que cette proposition soit examinée par les Etats membres.
